

47 personnes ont pris part à l'assemblée communale de lundi

Le budget ne fait pas un pli

Rondement menée, l'assemblée municipale, présidée par Bernard Gerber, a suivi parfaitement les propositions de l'Exécutif, approuvant unanimement budgets, règlement et autres crédits au menu de cette soirée pluvieuse.

Le budget municipal 2011, largement présenté dans ces colonnes voici une semaine, et détaillé lundi par le conseiller municipal Marc Moser, a passé la rampe sans la moindre opposition et moyennant un seul petit éclaircissement demandé, concernant les taxes sur les déchets.

Il en est allé de même pour le budget de la communauté scolaire secondaire, basé sur un total de 810'900 francs de charges, la quote-part de Sonceboz, de 29,74 % (elle est la plus grande des cinq communes membres aussi bien au nombre des habitants qu'à celui des élèves), atteignant quelque 241'000 francs.

Le nouveau règlement communal concernant les émoluments, remplaçant un texte datant de 2001 et basé entièrement sur le règlement-type du canton, ainsi que le soulignait Marc Moser, a été approuvé unanimement lui aussi.

Daniel Jeanfavre présentait ensuite l'arrêté de compte relatif au trottoir de la rue de la Gare Ouest, lequel boucle sur une facture totale de 131'328 francs exactement, alors qu'un crédit de 160'000 francs avait été libéré par l'assemblée de juin 2009. Une bonne nouvelle donc.

La scierie aux petits soins

Par 46 voix contre une seule, sans le moindre commentaire ni la moindre question, l'assemblée a approuvé le crédit d'engagement destiné à la scierie de Sombeval. Avec ces 270'000 francs (dont 80'000 francs seront couverts par une subvention valable sur factures acquittées), le projet de restauration établi par l'Association scierie de Sombeval (ASS) pourra être achevé.

Présentant cet objet, le conseiller municipal René Rimaz rappelait l'histoire de cette scierie, depuis la première mention d'un moulin en 1315 jusqu'à l'abandon définitive de l'exploitation en 1957.

Propriété de la commune grâce à la donation de l'hoirie Bourquin, aux petits soins de l'ASS depuis 2003, la scierie a déjà subi des travaux de rénovation pour quelque 100'000 francs. Des éléments centraux ont cependant besoin de soins rapides, à commencer par la roue à aubes (pour environ 10'000 francs), les diverses installations techniques (62'000.-) et les voies Decauville (38'000.-).

Mais le plus urgent, qui sera mené dès que possible l'an prochain, consiste sans doute à installer des WC publics dans le petit bâtiment annexe, afin de pouvoir faire vivre pleinement les lieux, notamment en les louant. La Municipalité surveillera évidemment les travaux de près. /cm-de



22 ans, c'est assez !

Daniel Jeanfavre a convaincu sans problème l'assemblée d'approuver un crédit d'engagement de 210'000 francs pour l'achat d'un nouveau véhicule communal, en remplacement de l'Unimog. Et de souligner que ce dernier, en service depuis 22 ans, est devenu d'un entretien bien trop onéreux. Des quatre offres reçues, le Conseil a opté pour celle de l'entreprise Kocher, de Corgémont, la moins onéreuse d'une part, et assortie d'un service de piquet 24 heures sur 24 pour le déneigement d'autre part. A l'unanimité, l'assemblée a donc plébiscité l'achat d'un Ladog T1550, au moteur diesel de 145 CV, avec lame à neige et saleuse.

Cartes CFF : trop chères !

Sur intervention d'un citoyen qui déplorait la disparition de ce service, Jean-Rodolphe Zürcher, secrétaire municipal, apportait des précisions chiffrées quant aux cartes journalières CFF. Dès l'an prochain, chaque abonnement coûtera près de 11'000 francs et la vente des cartes sera limitée aux seuls citoyens de la commune. «Or actuellement, un tout petit quart des cartes journalières sont achetées par de habitants de Sonceboz. Donc même si cette part augmentait (très étonnamment) à 35 %, les 65 % restant demeurerait à charge de la commune. Soit, pour deux abonnements, quelque 10'000 à 12'000 francs de pertes annuelles, qui partiraient directement dans la poche des chemins de fer. Or le Conseil municipal estime que la commune n'a pas à financer les CFF.» Voilà qui est clair.

Un autre citoyen demandait que la commune entame les démarches nécessaires pour que l'état-civil local paraisse à nouveau dans la Feuille d'Avis du district, tandis qu'une citoyenne souhaite une ouverture nocturne de l'administration, afin que les habitants travaillant à l'extérieur puissent y venir consulter les documents en consultation. /cm-de

Une année exceptionnelle !

Paul-André Jeanfavre, maire, a clôturé l'assemblée municipale par un bref mais réjouissant rapport annuel. Qualifiant l'exercice 2010 d'année exceptionnelle, il s'est réjoui que le bâtiment communal puisse entamer une nouvelle vie, agrandi de surcroît, et dans un habit qui fait oublier la grisaille du béton des années 60. Et de préciser que quelques aménagements, acoustiques pour l'intérieur et esthétiques pour l'extérieur, seront encore menés dès que possible.

«La commission ad hoc a certes rencontré des surprises, au fil du chantier, qui ont cependant toutes pu être résolues. Et l'architecte responsable nous le garantit, la facture finale ne dépassera pas le crédit voté !», se réjouissait le chef de l'Exécutif.

Le maire a chaleureusement remercié toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet important, en particulier le trio qui a participé à toutes les séances de chantier, à savoir Pierre Buraglio, Marc Gerber et Stéphane Schranz.

En matière de routes, la commune a mis cette année l'accent sur Sombeval en ajoutant que la zone de Fin des Crêts Ouest a bien occupé les autorités en 2010 et le fera encore en 2011.

Prudence et modération

Sachant les rentrées fiscales prévisibles nettement moins bonnes, pour les années à venir, le Conseil a fait preuve de prudence et de modération, ainsi que l'assemblée a pu le constater en découvrant le budget 2011. En déplorant qu'une centaine d'emplois de Sonceboz SA seront délocalisés à Boncourt en 2012, l'entreprise devant s'agrandir et ne disposant pas du terrain nécessaire actuellement. «Les responsables n'ont pas pris la peine de nous contacter, afin que nous cherchions une solution. Et les pièces fabriquées dans le Jura reviendront ensuite à Sonceboz. Comprenne qui pourra...»

Paul-André Jeanfavre annonçait enfin que la réponse de Swisscom, au courrier adressé par la Municipalité le 22 novembre dernier, était arrivée le jour même de l'assemblée. Une réponse annonçant que le réseau à haut débit sera installé au plus tard le 15 février prochain.

Remerciant chaleureusement ses collègues de l'Exécutif pour leur engagement sans faille, le maire souhaitait à tous les citoyens de très belles fêtes de fin d'année et adressait ses vœux sincères de santé et bonheur pour 2011. Des vœux réitérés par le président des assemblées, Bernard Gerber. /cm-de